



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2018 COMPTE RENDU

En exercice : 29

Présents : 20 à l'ouverture de la séance à 9h08

Votants : 25

Date de la convocation : 2 février 2018 par courrier et par voie dématérialisée,

Date de l'affichage : 2 février 2018

L'an deux mille dix-huit le 10 février à neuf heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à la Mairie de Bois-Le-Roi, sous la Présidence de Monsieur MABILLE, Maire.

Étaient présents (20): M. MABILLE, M. TURQUET, M. QUIOC, M. LEFORT, Mme TEIXEIRA, M. HENRI, Mme TISON, M. POCHELU, M. CICUREL, Mme CHAINE, M. ESCUDERO, Mme CLAUZON, Mme MARTIN-DELORY, M. DINTILHAC, Mme VINOT, Mme PRUZINA, M. RICHY-DURETESTE, M. BONY, Mme GIRE, Mme CARDONA.

Procurations (5): M. BIARD à M. TURQUET
Mme ASCHEHOUG à Mme CHAINE
Mme PROFFIT à M. ESCUDERO
M. LEFEVRE à Mme PRUZINA
M. CARDONA à Mme CARDONA

Absents (4) : M. ROBERT
Mme HANNION
Mme DUPERRON
Mme BETTINELLI

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à neuf heures et huit minutes.

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate le quorum.

M. TURQUET est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2017 à 20h30 :

Adopté **A LA MAJORITE** :

Pour (14)

Contre (6) : M. DINTILHAC, Mme VINOT, Mme PRUZINA, M. LEFEVRE (pouvoir à Mme PRUZINA), M. BONY, Mme GIRE

Abstentions (5) : M. ESCUDERO, Mme PROFFIT (pouvoir à M. ESCUDERO), Mme CARDONA, M. CARDONA (pouvoir à Mme CARDONA), M. RICHY-DURETESTE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2017 à 20h30 :

Adopté **A LA MAJORITE** :

Pour (16)

Contre (4) : M. DINTILHAC, Mme VINOT, Mme PRUZINA, M. LEFEVRE (pouvoir à Mme PRUZINA),

Abstentions (5) : Mme CARDONA, M. CARDONA (pouvoir à Mme CARDONA), M. RICHY-DURETESTE, M. BONY, Mme GIRE

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire organisée par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2017-64 du 6 décembre 2017 la commune de Bois-le-Roi décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention « chantiers d'initiative locale » avec Initiatives 77, pour la finalisation des travaux du lavoir réalisés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017, d'un montant de 6571€ TTC.

Décision n°2017-65 du 7 décembre 2017 la commune de Bois-le-Roi décide de demander une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France, pour son parcours de santé. Le montant de la subvention sollicitée est de 7853 euros HT. Le taux de financement ne pourra excéder 30% du coût global des travaux HT. L'installation du parcours santé est confié à la société Squaire services SAS, n° de siret 51743472600025 ape 4399D, sise rue des peupliers, zone artisanale 77590 BOIS-LE-ROI pour un montant de total de 24733,25 € HT soit 29679.9€ TTC.

Décision n°2017-66 du 20 décembre 2017 (modifiée par la Décision n°2018-02 dans le cadre de l'instruction par les services de l'Etat) : la commune de Bois-le-Roi décide de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2018 pour un montant maximum de 55 000 euros, le montant total de cette aide ne pouvant excéder 50% du montant total de l'opération. Cette aide est sollicitée pour la création d'une salle multi-activités.

Décision n°2017-67 du 21 décembre 2017 la commune de Bois-le-Roi décide de signer les conventions d'objectifs et de financement avec la CAF de Seine-et-Marne pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2020 impliquant le versement d'une prestation de service pour les accueils périscolaires et extrascolaires.

Décision n°2017-68 du 31 décembre 2017 la commune de Bois-le-Roi décide de signer la convention d'animation avec l'association USB pour l'organisation d'un atelier d'éveil corporel dans le cadre du RAM, afin de permettre la continuité de service dans le cadre du transfert de compétence à la CAPF. A compter du 1^{er} janvier 2018, les ateliers sont pris en charge par la CAPF.

Décision n°2018-01 du 8 janvier 2018 la commune de Bois-le-Roi décide de signer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation et le suivi d'un marché public de restauration collective :

Titulaire :

**CANTINEO
48 bis route de Ternay
69360 COMMUNAY**

Le marché est conclu pour un montant de :

- 8181.82 € HT pour le phase ferme
- 4772.73 € HT pour la phase conditionnelle (accompagnement la première année du contrat)

Les membres de l'opposition (M. DINTILHAC, Mme VINOT, Mme PRUZINA, M. RICHY-DURETESTE, M. BONY, Mme GIRE, Mme CARDONA) quittent la salle du Conseil. Le quorum n'étant alors plus atteint, les points suivants n'ont pas pu être délibérés.

La séance est levée à 9h35.